



Saint-Germain-Laval Commune dynamique des bords de Seine

N°138





DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

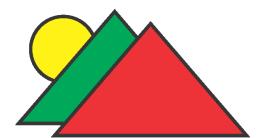
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

Entreprise générale de batiment

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture





Construit et rénove pour vous

Tél.: 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024



Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

Qu'en pensez-vous?

Depuis 1882, date à laquelle Jules Ferry a rendu l'instruction obligatoire pour les enfants, tous les ans, le jour de la rentrée scolaire, les nouveaux parents d'élèves, tant en maternelle, qu'en cours préparatoire, qu'en 6ème, sont angoissés autant que leurs enfants au moment de franchir le portail de l'école ou du collège.

Il n'y a aucune raison à cela car l'école enseigne, protège et prépare l'avenir de l'enfant mais, en aucun cas, ne doit se substituer à la large part d'éducation qui revient aux parents.

L'enfant est à l'école pendant 6h. Que fait-il le reste du temps ? En rentrant, il joue souvent, puis s'occupe : à quoi ? On s'extasie devant un enfant de 3 ans qui manipule déjà une tablette!

Dans toutes les familles, au moment de Noël, c'est une montagne de jouets ou jeux électroniques qui amènent les enfants à taper sur des claviers et à les déconnecter du monde extérieur.

Qu'est devenu le mot « jouer » avec des copains, à faire des courses de voitures, jouer à la poupée, inventer des situations, faire des dialogues imaginaires avec des personnages ? L'enfant rêve-t-il encore après une histoire le soir au moment du coucher où le calme devrait être revenu, ou ressasse-t-il les scènes de violences qu'il a vues sur ses différents écrans ?

Pourquoi l'enfant est-il devenu le « Roi » ? Sans interdit, sans repères, sans obéissance, il ne peut pas se construire.

A certains moments de la journée, il devrait être assis à table, sans smartphone ou autre jeu, par exemple : cela permettrait de dialoguer. Personne n'a jamais été traumatisé de dire « bonjour, merci, s'il vous plaît ». Le respect et l'amour de l'autre s'apprennent, non seulement à l'école, mais surtout à la maison.

L'enfant s'apercevra rapidement que la vie est aussi faite de contraintes, de règles et d'obligations.

Aimer son enfant, ce n'est pas céder à toutes ses requêtes pour avoir une paix passagère, mais également lui imposer fermement des règles de vie qui apportent des rapports harmonieux, paisibles et agréables entre parents et enfants.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP



Ouvert du lundi au samedi De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE 26 rue de la Voie Creuse 77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques







ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE



Saint Germain Laval

vous informe



VIE MUNICIPALE

INFORMATIONS

AGENDA

Compte-rendu du Conseil Municipal p.6 Inscription sur les listes électorales p.7 **ENFANCE - JEUNESSE** ALSH « Nathalie » p.10 Rentrée scolaire 2017 / 2018 p.13 VIE CULTURELLE Médiathèque Le Manoir p.14 **VIE LOCALE** Le Brie de Montereau fabriqué à Saint-Germain-Laval p.16 Vide-greniers du COS p.17 VIE ASSOCIATIVE p.18



p.20

p.23



Compte-rendu du Conseil Municipal



PRESENTS:

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs FONTAN Michel, HUSSON Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, LE BEUX Véronique, BOTREL Dominique, AUGE Elisabeth, TELLIER Aline,
- Messieurs TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe,
- Messieurs MADELENAT François, LE GOFF Philippe, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Monsieur AUTHIER Bernard, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur FONTAN Michel,
- Monsieur BERTHIER Hervé, représenté par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame VIRIN Catherine,
- Monsieur MARTIN Olivier, représenté par Monsieur HALLART Frédéric.
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel,

Absente: Madame DUHAMEL Nathalie

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire informe les conseillers de la démission de Monsieur DUDILLIEU Dany. Cette démission est effective à la date de réception en Mairie, soit le 27 Juin 2017. La procédure du suivant de liste a été mise en place conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et elle attend sa réponse.

Madame le Maire indique que sera vu le point suivant en « Affaires et questions diverses » :

Création de poste - Besoin saisonnier - Eté 2017.

Elle demande aux conseillers présents s'ils ont d'autres questions ? Monsieur MADELENAT souhaite reparler d'éventuelles récompenses pour les bacheliers résidant à Saint-Germain-Laval.

Madame CHEVAL souhaite évoquer une possibilité d'implantation de panneaux lumineux d'informations sur d'autres lieux que la Mairie.

Ordre du jour

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal Public du 12 Avril 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de conseil municipal public du 12 Avril 2017.



Séance du Mercredi 30 Juin 2017

2 - Tirage au sort des listes des jurés d'assises - Année 2018

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des jurés d'assises pour l'année 2018. Le nombre de noms devra être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2017 CAB 368 soit **6** pour Saint-Germain-Laval.

Les personnes à retenir devront obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

Ont été tirés au sort :

- Mme MAUCHIEN Estelle
- M. TRONCY Dany
- M. ANDRES Michel
- M. COLAS Olivier
- M. GLOWACKI Christian
- Mme LADANNE Janine

3 - Installation de panneaux photovoltaïques à Merlange

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a été contactée par la Société VALOREM pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Germain-Laval, à Merlange.

Le Conseil décide, à la majorité (20 voix Pour - 1 Abstention [Madame BOTREL Dominique]) :

- l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne décharge de Merlange réhabilitée par la REP (devenue VEOLIA), ainsi que le terrain communal attenant,
- Madame le Maire ou son délégataire à signer la promesse de bail relative à la parcelle communale ;
- la Société VALOREM à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque;
- Madame le Maire ou son délégataire à signer tous les documents relatifs au projet de parc photovoltaïque présentés par la Société VALOREM.

4 - Achat par la Commune de Saint-Germain-Laval d'une parcelle cadastrée section YA n° 177 d'une superficie de 38 centiares

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer l'acte de cession volontaire par Monsieur BOYER au profit de la Commune de Saint-Germain-Laval d'une parcelle de terre Rue de la Voie Creuse (Section YA n° 177 − 38 centiares) au prix de 13,30 €, auprès de l'Etude Renaud GROSLAMBERT à Voulx.

5 - Approbation du rapport de la CLECT en date du 15 Juin 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité :

- le rapport de la CLECT en date du 15 juin 2017,
- les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.

6 - Rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués au 1^{er} Avril 2017 - Annule et remplace la précédente délibération prise le 12/04/2017, reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 14/04/2017, et ayant le même objet

Le Conseil adopte, à l'unanimité :

Article 1: Suite à la modification de l'indice brut terminal porté à 1022 au lieu de 1015 ainsi qu'à la demande de retrait en date du 20 Mars 2017 de Monsieur MARTIN Olivier, Conseiller Municipal, pour sa délégation de fonction (arrêté de retrait pris à la date du 22 Mars 2017 - reçu à la Sous-Préfecture de Provins le 24 Mars 2017), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux [soit 75 ² pour le Maire et 16,5 % pour les Adjoints, soit une enveloppe totale de 4.857,66 € mensuels)?aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

A sa demande, Madame le Maire souhaite que son indemnité soit d'un niveau inférieur (35,63 %) à celui du barème (43 %) :

<u>Maire</u>: Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, 35,63 % de l'indice brut terminal 1022 de la Fonction Pulique.

<u>Adjoints (5)</u> :

Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint Monsieur FONTAN Michel, 2^{ème} Adjoint Madame CHEVAL Michèle, 3^{ème} Adjoint Madame VIRIN Catherine, 4^{ème} Adjoint Monsieur HUSSON Michel, 5^{ème} Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseillers Municipaux délégués (2):

Monsieur FAGIS Christophe,

Monsieur BERTHIER Hervé.

5,40 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique

<u>Article 2</u>: dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} Avril 2017.

<u>Article 3</u>: dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

<u>Article</u> 4 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPUTILATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1022	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.379,11 €
AUTHIER Bernard	1er Adjoint	12,23 %	473,38€
FONTAN Michel	2ème Adjoint	12,23 %	473,38€
CHEVAL Michèle	3ème Adjoint	12,23 %	473,38€
VIRIN Catherine	4ème Adjoint	12,23 %	473,38€
HUSSON Michel	5ème Adjoint	12,23 %	473,38€
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	209,01€
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	209,01€
TOTAL			4.164,03 €

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 30 Juin 2017.

NB: l'enveloppe générale n'est pas atteinte. A l'année en brut si taux maximal: 58.291,92 €, pour l'année 2017, total de la dépense en brut: 50.595,39 € (soit -7.696,53 € brut)

7—Convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement – Année 2017

Le Conseil refuse, à la majorité (13 voix Contre {M' AUTHIER; M. FONTAN, Mme TRINCHEAU-MOULIN, Mme CHEVAL, M. FAGIS, Mme LE BEUX, M. HALLART, M. MARTIN, M. HUSSON // M. MADELENAT, M. DIEUX, M. MARTINEZ, M. LE GOFF, Conseillers d'opposition] et 7 voix Pour), de signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2017 entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-

Germain-Laval, dans la mesure où elle a toujours contribué à la construction de logements sociaux (45 nouveaux logements en 2015).

8 - Subvention exceptionnelle de 300,00 € - 4L TROPHY

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € à Monsieur Ange SALICETTI pour participer au 4 L TROPHY qui se déroulera en Février 2018. La dépense occasionnée sera inscrite à l'article 6574 du Budget 2017.

9 - Création de postes - Avancement de grade 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à créer, dans le cadre de l'avancement de grade pour l'année 2017 :

3 postes d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe – Temps complet, à compter du 1^{er} Septembre 2017.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

10 - Création de poste - Besoin saisonnier - Eté 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à créer un poste d'Adjoint d'animation contractuel, TNC, pour un accroissement saisonnier d'activité (Article 3 2° de la loi 84-53 du 26-01-1984) durant les congés d'été 2017, soit du 10 Juillet au 1^{er} Septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 9h05.

Pas de public.



Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 28 février 2018 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, si elles n'ont pas été informées de celle-ci de leur inscription d'office.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

•Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur : carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel ou les six mois de résidence exigés par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.





NOUS CONTACTER

Mairie

1 rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone: 01 64 32 10 62



ALSH « NATHALIE » Un mois d'Août placé sous le signe de la télévision

es enfants se sont transformés en candidat de jeu télévisé : « Koh Lanta », « Qui veut gagner des bonbons », « Fort Boyard » ou — encore « la roue de la fortune » !

Ils se sont également essayés au chant et à la danse avec « The Voice » et « Taratata » ou encore avec « N'oubliez pas les paroles », « le hit machine » et bien sûr « Danse avec les Stars » !

Malheureusement cette année, le temps du mois d'août a été maussade et de nombreuses sortie ont dû être modifiées. Les enfants sont donc allés au bowling, au cinéma, à la piscine et au monde de Robi.

Heureusement, la grande sortie de fin d'été a pu être maintenue. Les enfants ont donc passé une journée dans les manèges de Nigloland. Les plus courageux ont testé la maison hantée, le bateau pirate, les bûches et les montagnes russes, ou encore la tour du donjon. Les moins téméraires, quant à eux, ont pu s'amuser avec les montgolfières, le train de la mine, les petites voitures et les chevaux. Tous sont rentrés fatigués mais contents de leur journée et surtout pleins de bons souvenirs de tous les manèges faits pendant la journée.

La rentrée a déjà commencé et, cette année, les animateurs ont décidé de voyager tous les mercredis. En suivant les 5 continents, les enfants vont parcourir le monde entier au travers de multiples activités : pâtisserie, sport, activités manuelles et bien d'autres encore...

Pour les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs enfilera son costume pour Halloween et les enfants pourront réaliser de nombreuses activités sur le thème : Les Méchants ! Les plannings seront bientôt disponibles.

Toute l'équipe d'animation vous attend pour passer de bons moments au centre de loisirs Nathalie!







LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU ORGANISE

Le Forum de la Rénovation de l'Habitat

Samedi 14 octobre 2017 de 10h à 13h

29, avenue du Général de Gaulle à Montereau-fault-Yonne



Espace Info Energie de la CCPM:

O1 60 73 43 86 - energie@paysdemontereau.fr www.paysdemontereau.fr



Rentrée scolaire 2017-2018

vec le plan Vigipirate mis en place depuis plusieurs années, les directrices des deux écoles, Mme Zinetti et Mme Mangeard, ont accueilli un à un les enfants accompagnés de leurs parents mais seuls les enfants sont rentrés avec calme dans l'enceinte des établissements, hormis les nouveaux arrivants.

Pour cette rentrée, la semaine des 4 jours avait été demandée à l'unanimité par les parents d'élèves, les enseignants et le conseil municipal. C'est donc chose faite depuis le lundi 04 septembre 2017 et tous semblent contents de cette décision.

Cette année, l'école élémentaire de Courbeton accueille 201 élèves (8 classes), ce qui nous a permis de maintenir le poste d'enseignant supplémentaire pour accompagner nos élèves. Quant à l'école maternelle « Les Mûriers », elle compte 101 élèves (4 classes), pas de fermeture de classe et les enseignantes bénéficient à nouveau de 3 ATSEM à plein temps, au lieu d'une exigée par le règlement.

Les équipes enseignantes sont satisfaites de cette rentrée. Les travaux demandés, pendant les vacances, ont été réalisés en totalité par nos agents techniques. La toiture du RASED a été réparée par une entreprise et nos équipes techniques continueront les travaux intérieurs de ce local. Nos élèves peuvent ainsi travailler dans de bonnes conditions.

1^{er} déjeuner à la cantine des « Mûriers » et de « Courbeton »













La médiathèque



Mercredi: 14h - 19h

Vendredi: 15h - 19h

Samedi : 10h - 13h

Les bénévoles et bibliothécaires vous accueillent aux heures d'ouverture dans une ambiance conviviale et chaleureuse pour vous conseiller, vous renseigner, échanger autour d'un livre, un film ou une musique.

Passez la porte et vous pourrez découvrir des nouveautés, des ressources numériques et consulter l'espace multimédia (postes informatiques, tablettes)





Pour s'inscrire

- Un justificatif de domicile
 - Une pièce d'identité
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Tar ifs

- Adultes: 10€
- Adultes hors commune: 15€
- Enfants (- 18 ans)/ Etudiants : Gratuit*
 *sur présentation de leur carte étudiante en

cours de validité

Avec ma carte, je peux :

- emprunter 3 livres, 1dvd, 1 cd pour une durée de 3 semaines
 - consulter l'espace multimédia

médiathèque en ligne

https://st-germain-laval.bibli.fr

De chez-moi, je peux consulter le catalogue et animations de la médiathèque comme accéder à mon compte afin de réserver des documents.



🕑 Le Brie de Montereau fabriqué à Saint-Germain-Laval

Voici quelques éléments concernant le projet de laiterie porté par le pays de Montereau, qui sera implanté sur un terrain de 3 757 m² dans la Zone de Merlange. Ce terrain appartenait à la Communauté de Communes du Pays de Montereau et le conseil communautaire a validé la vente en juin 2017. Le conseil municipal de Montereau avait racheté en Mars 2017 la marque « Brie de Montereau » à la confrérie du même nom.

Tous ces éléments nous ont été donnés par le 1er Vice-Président délégué aux affaires agricoles qui s'est investi avec témérité dans ce projet.

Monsieur Ottman BEYROUK, co-gérant de la ferme de Sigy (1 Route Luisetaines, 77520 Sigy), envisage une unité de petite taille qui transformera environ 2 millions de litres de lait par an.

Diplômé de l'école nationale d'industrie laitière et de biotechnologie de Poligny et responsable d'atelier de transformation laitière depuis 15 ans, M Ottman BEYROUK s'est associé à M Omar AHJOUR en 2014 pour créer un atelier de transformation en filière courte, la ferme de Sigy. Ils produisent des yaourts, leur qualité a été récompensée deux années de suite au concours général agricole de Paris, une médaille de bronze en 2016 et une médaille d'argent en 2017.

Fin 2016, M BEYROUK a créé une unité de transformation supplémentaire de lait bio à destination de la restauration collective en partenariat avec la Bergerie Nationale. Il projette aujourd'hui une unité de transformation supplémentaire sur le territoire intercommunal. Elle sera spécialisée dans le fromage et, plus particulièrement, dans le Brie de Montereau.

A côté de l'usine de production, les consommateurs pourront venir directement s'approvisionner en produits frais : crèmes, yaourts, fromages...

Le Brie de Montereau sera donc fabriqué à Saint-Germain-Laval et vendu sur le territoire du pays de Montereau.

Marie-Claude de SAINT LOUP

Maire







24^{ème} vide-greniers du C.O.S. du personnel communal



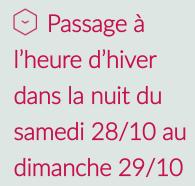




Le dimanche 24 septembre dernier, s'est déroulé le 24^{ème} Videgreniers du C.O.S. du personnel communal de Saint-Germain-Laval. Cette année, nous avons accueilli de nombreux exposants et le soleil était au rendez-vous!

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur fidélité lors de ce rendez-vous annuel et le public pour sa visite.

L'Equipe du C.O.S.





A 3 heures du matin il sera 2 heures.



Associations indépendantes

AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

ARTS « LEZARTISTES »

Mme SILVERT 01 64 23 00 69

BRODERIE

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme CHEVAL - 01 64 32 42 26 Au club - 01 64 31 07 36

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16 (comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

DENTELLE AUX FUSEAUX

Mme PFISTER - 06 31 86 33 71

ECHECS « Le Roi Mat »

M. LE MAY - 06 07 58 72 18

ESL ST-GERMAIN-LAVAL FOOTBALL

M. FERREIRA - 06 25 10 33 13

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme DAUVET - 03 86 66 27 46

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

KARATÉ DO SHOTOKAN

M. MALOUBIER - 06 13 47 77 21



LA MAIN SOLEIL

M. ODORICO (atmainsoleil@gmail.com) Initiation et promotion de la pratique des **Beaux-Arts**

LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

« LES COUSETTES DE ST GERM »

Mme DODET - 01 64 32 29 38

MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88

SAINT GERM' VTT

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

TENNIS

M. MILADI - 06 11 64 00 31

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94





RANDONNEES

M. WASQUEL - 07 77 73 67 36



GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99











🕑 La salle de musculation de Saint-Germain-Laval

Vous cherchez une activité physique pour la saison à venir ? Que vous ayez juste besoin d'un renforcement musculaire ou envie de « soulever de la fonte », la salle de musculation, située sous la Salle de Sport de Courbeton, vous accueille trois fois par semaine. Les jeunes (à partir de 16 ans), les moins jeunes, les anciens, les hommes comme les femmes peuvent s'y inscrire. L'ambiance est au travail sans oublier la bonne humeur!

L'équipement de la salle permet à chaque adhérent de progresser à son rythme. Des parcours sont d'ailleurs proposés en fonction des capacités et des motivations de chacun.

Si vous désirez des informations, n'hésitez pas à contacter Daniel au 06 11 03 50 69 ou Florence Bonhomme au 06 32 06 73 39.

La salle est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 17h à 20h.

La cotisation annuelle s'élève à 50 € pour les jeunes et 80 € pour les adultes.



Appel aux bénévoles pour le Comité des Fêtes

lus de **16 millions de bénévoles** œuvrent aujourd'hui dans le paysage associatif français. Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur de ces bénévoles qui s'impliquent dans des domaines d'activités aussi divers que **le sport**, **la culture** ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou encore l'éducation.

L'équipe du Comité des Fêtes, depuis 4 ans, essaie d'innover afin d'animer notre village ; malgré tous nos efforts, la création de la visite du Père Noel, les Œufs de Pâques, pour nos enfants, la bourse aux jouets, les Puces des Couturières (une première cette année), le Bric à Brac, qui peine à survivre, et deux soirées par an dont une que nous avons dû annuler cette année, faute d'inscriptions, nous constatons une défection de nos concitoyens. Aussi, nous sommes à la recherche de nouvelles idées et de nouveaux membres.

Nous sommes animés par une volonté simple : créer une cohésion entre les habitants de notre village. La diversité des habitants devrait être une force, apprendre à vivre les uns avec les autres, communiquer, créer ensemble, nous parait essentiel pour une cohabitation harmonieuse.

Nous vous remercions et vous attendons nombreux.

L'équipe du Comité des Fêtes

Catelier « LEZARTISTES »

Reprise de l'atelier « LEZARTISTES » le lundi de 17h à 19h.

Venez nous retrouver pour partager un moment convivial, pour dessiner, peindre (toutes techniques) pratiquer le scrapbooking etc.....

L'association est située 1, rue des Pins, face à la salle de sport Fernand Chopin.

Pour tous renseignements contacter: Mme SILVERT 01.64.23.00.69.





Postes à pourvoir



POSTES A POURVOIR CHEZ ENEDIS EN SEINE ET MARNE et plus largement dans l'Est Francilien

Emplois	Niveau requis	Conditions salariales	Lieu (Département) / nombre de postes
Animateur Exploitation Réseau	Bac +2/+3 (domaines électricité/électro- technique)	 1945€ brut/mois 13ème mois Intéressement RTT Statut des Industries Electriques et Gazières (EDF, Engie) 	 Alfortville (94) / 2 Champigny (94) / 4 Les Ulis – Etampes (91) / 1 Savigny le Temple (77) / 1
Chargé de Projets	Bac +2/+3 (domaines électricité/électro- technique)	 1945€ brut/mois 13ème mois Intéressement RTT Statut des Industries Electriques et Gazières (EDF, Engie) 	 Meaux (77) / 1 Noisy-le-Grand (93) / 6 Pantin (93) / 2
Technicien polyvalent	Bac Pro ou CAP/BEP avec expériences	 1533 à 1656€ brut/mois 13^{ème} mois Intéressement RTT Statut des Industries Electriques et Gazières (EDF, Engie) 	 Alfortville (94) / 1 Champigny (94) / 2 Les Ulis – Etampes (91) / 1 Noisy le Sec (93) / 10 Savigny le Temple (77) / 1
Conseiller Clientèle	Sénior 57 ans au moins et inscrit depuis plus de 3 mois à Pôle Emploi	 CDD de 18 mois, renouvelable 1 fois A partir de 1533 € brut (fonction de l'emploi occupé) 13ème mois RTT 	Croissy Beaubourg (77) ou Noisy le Grand (93) / 4 à 5





La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :



18 octobre 2017

08 et 22 Novembre 2017

Pour prendre rendez-vous, contacter:

Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Obéchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél.: 01 60 57 00 52



Horaires d'Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 13h30 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Dimanche: de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} novembre, 25 décembre

Collecte des encombrants Courant 1er trimestre 2018 (date à définir)

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



Pensez à sortir vos conteneurs <u>la veille</u> et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Des questions?

Contactez le N° Vert 0 800 45 63 15 du SIRMOTOM





Bus: une nouvelle ligne Montereau-Provins

a ligne 7 – comme elle s'appelle – vient ainsi compléter notre offre de transports collectifs. Elle dessert dix points d'arrêts répartis entre Montereau, CFA de Saint-Germain-Laval, Salins, Montigny-Lencoup, Donnemarie-Dontilly, Jutigny, Longueville et Provins. Avec ses huit allersretours par jour du lundi au vendredi et ses quatre allers-retours les samedis, elle permet une réelle alternative à la voiture particulière. Financée à hauteur de 25% par le Département et 75% par lle-de-France Mobilités, cette nouvelle ligne va favoriser les déplacements vers Montereau pour les actifs (la zone industrielle, la gare avec ses correspondances directes vers Paris) et pour les autres usagers (les équipements publics et hospitaliers, les centres commerciaux).



Infos arrêts, horaires et tarifs : seine-et-marne.fr ou procars.com.

Tél: 01 60 67 30 67

Elagage des lignes

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagages, d'abattages et de broyages, nécessaires à l'entretien de la ligne électrique suivante :

CHESNOY - MERY 1 et 2_400 kV / GRANDE PAROISSE, MONTEREAU, LES ORMES 63 kV vont être entrepris sur le territoire de notre commune entre septembre et décembre 2017. L'exécution de ces travaux a été confiée par la RTE à l'entreprise ACTIVERT (76 240 BEL-BEUF)

En cas de réclamation : rte-cm-gmr-ntr-est-srt@rte-france.com







2017

2018

© 22 Octobre

Les Puces des Couturières

De 10h à 18h

Salle de l'Orée de la Bassée

○25 et 26 Novembre

Bourse aux jouets et aux vêtements

Salle de l'Orée de la Bassée

○16 et 17 Décembre

Visite du Père Noël

Salle de l'Orée de la Bassée

○ 1er Avril

Chasse aux Oeufs de Pâques

Bric à Brac de Nanon

Soirée costumée animée par « Les Rocker's » sur le thème « Astérix Le Gaulois » - cochon de lait à la broche

Stade de Pontville







GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j/7

De 8 h à 13 h

Et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

Tél: 06 83 14 31 08 01 64 70 23 72 01 60 74 42 06 ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE





Permanence du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux

> Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL Tél.: 01 64 32 10 62 - Fax: 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net

(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr

(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Jeudi : fermé au public toute la journée Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2017

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression:

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843